

Directeur-trice de la culture

N°de poste : à créer

Famille(s) Métier : Pilotage de projets culturels

Direction Générale de rattachement :

Développement éducatif, culture, sportif et rayonnement

Filière du poste : culturelle ou administrative

Catégorie du poste : A

Cadre d'emplois du poste : Attaché
Attaché de conservation du patrimoine
Attaché principal
Attaché principal de conservation du patrimoine
Attaché hors classe

Temps de travail du poste : 100%

Catégorie : sédentaire

La contribution, les enjeux portés par le poste au sein du service / de la collectivité

La Ville de Chambéry est riche de son dynamisme culturel et créatif, et forte d'un patrimoine important au fondement de son identité d'ancienne, capitale historique des Pays de Savoie.

Elle porte depuis longtemps une forte ambition culturelle, caractérisée par un tissu d'acteurs et d'équipements culturels riches et denses.

Le mandat en cours a opéré une redéfinition des orientations de politique culturelle pour définir une feuille de route plus *ouverte* et *coopérative*, plus *contributive* et *inclusive*, plus *participative* et *rayonnante*.

Ainsi, dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Chambéry s'attache à défendre une approche de la culture ouverte, décroïsonnée et imaginative, à stimuler une relation vivante entre l'art, les acteurs culturels comme les compagnies et la population, à conforter une création foisonnante et plurielle, à entretenir et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles et à cultiver l'ouverture au monde ainsi que les coopérations culturelles à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

La Ville de Chambéry s'est dotée de 8 grandes ambitions culturelles :

1. Établir une gouvernance dialoguée, un mode de faire et un sens de la politique culturelle renouvelés,
2. Défendre l'innovation sociale par la culture, la contribution et la participation de tous.tes à l'expression culturelle, dans une approche issue de l'éducation populaire et des droits culturels,
3. Développer l'éducation artistique et culturelle, les enseignements artistiques et les pratiques en amateur,
4. Conforter le maillage artistique, culturel et patrimonial territorial,
5. Favoriser le rayonnement culturel de la Ville de Chambéry,

6. Permettre et soutenir la création et l'expression artistique et culturelle,
7. Inscrire la politique culturelle dans la transition écologique du territoire, en assurant la participation durable des arts et de la culture,
8. Développer le numérique dans la politique culturelle.

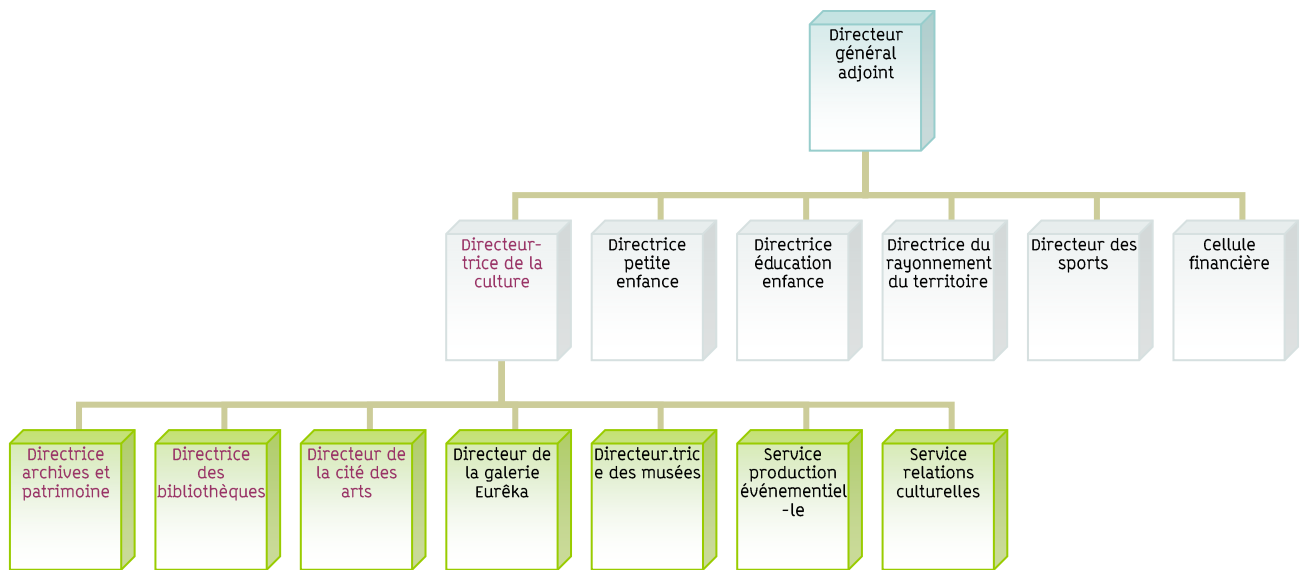
Ses principales orientations consistent à :

- développer une approche transversale de la culture au croisement avec les enjeux sociaux, économiques, urbains, touristiques, prospectifs,
- réaffirmer la culture comme facteur d'émancipation et d'épanouissement individuel, et de développement des capacités des habitants,
- chercher à fabriquer localement des « communs » en assurant notamment la reconnaissance de la diversité des pratiques et des expressions culturelles, et à développer les pratiques amateurs,
- promouvoir l'élargissement de la participation des habitants à la vie culturelle, notamment en développant, renouvelant et diversifiant les formes de l'action culturelle et de la médiation, en encourageant les actions et projets participatifs, et en facilitant l'entrée des citoyens dans les lieux culturels par la création de formes d'association à la vie et aux projets de d'établissements,
- valoriser les dynamiques de contributions et de coopérations au sein d'un écosystème culturel local riche et diversifié,
- investir l'espace public pour provoquer la rencontre, attiser les imaginaires et la réflexion, participer au bien-vivre ensemble par exemple en incitant les structures culturelles à proposer des programmations « hors les murs », sur l'espace public ou dans des lieux non dédiés, et ainsi à s'ouvrir sur la ville et ses habitants,
- conforter le maillage territorial des lieux et projets culturels y compris dans le patrimoine, pour développer les actions de proximité,
- promouvoir le développement d'agoras dans les lieux et événementiels culturels pour permettre la mise en circulation d'idées, de savoirs et de connaissances et pour démocratiser l'accès à la parole publique et au débat citoyen,
- agir pour développer l'accessibilité économique, physique et symbolique de l'offre artistique, culturelle et scientifique (structuration de parcours d'éducation artistique et culturelle, garantir la qualité de l'accueil du public, soutenir la diversification sociale des publics),
- veiller à l'égal accès des femmes et des hommes aux moyens de production, aux programmations et aux postes de direction, et la lutte contre les stéréotypes genrés,
- inscrire la politique culturelle dans la transition écologique du territoire, en assurant la participation durable des arts et de la culture à celle-ci (intégration de l'écologie dans les démarches artistiques et les évènements, éco-responsabilité par la réduction des impacts des pratiques culturelles, préservation/mutualisation des ressources du territoire et l'économie circulaire...),
- offrir aux Chambériens des propositions culturelles et des évènements de qualité et en phase avec l'actualité artistique et scientifique locale, nationale et internationale,
- conforter le rayonnement culturel chambérien, sur son territoire local, départemental, régional et national, et inscrit dans des coopérations européennes notamment avec l'Italie.

Dans ce contexte, sous l'autorité du Directeur général adjoint Développement culturel, éducatif sportif et rayonnement, le directeur-trice de la culture aura pour mission :

- de participer à l'élaboration de la politique culturelle et de jouer un rôle d'aide à la décision auprès des élus et des instances de décision, en relation et en cohérence avec les objectifs fixés par les politiques publiques, notamment au regard des priorités du mandat (transition écologique, implication citoyenne, proximité, égalité/inclusion),
- d'élaborer un projet de direction, dans le contexte de la création d'une direction de la culture, et d'enclencher une réelle dynamique de mutualisation entre équipements,
- de définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques et des modes de gestion dans une finalité de qualité du service public, avec un souci constant de transversalité et du service à l'utilisateur.
- de planifier et d'organiser les moyens et ressources alloués, dans une optique de recherche de mutualisations internes,
- de coordonner et superviser les établissements culturels municipaux (salles de spectacles, Musée des Beaux-Arts, Bibliothèques municipales, Cité des Arts, CIAP...)
- de piloter et animer le management de 275 agents permanents

Positionnement dans l'organigramme du service



Données générales chiffrées précisant le contexte d'exercice des missions (Volume de dossiers traités, nombre d'usagers reçus, surface à entretenir, pics d'activité, etc..) :

- 275 postes pour ce périmètre,
- 4 grands projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (rénovation du Scarabée, rénovation du Musée des Beaux arts, 3eme bibliothèque de quartier, réhabilitation du théâtre Charles Dullin)
- 6 directions rattachées au directeur de la culture, dirigées par 1 conservatrice du patrimoine, 1 attaché de conservation, 1 conservateur d'Etat des bibliothèques mis à disposition, 1 directeur d'établissement artistique d'enseignement, 1 attaché de conservation du patrimoine, 1 attaché territorial)
- 3 établissements d'enseignement artistique (une cité des arts municipale regroupant un conservatoire à rayonnement régional et une école municipale d'art, deux écoles associatives)
- 2 musées de France (musée des beaux-arts municipal, les Charmettes maison de Jean-Jacques Rousseau rattachée à la direction des musées)
- 1 centre de culture scientifique et technique
- 5 salles de spectacles (2 théâtres gérés par la scène nationale, 1 salle de spectacles et 1 auditorium géré par la cité des arts, 1 salle gérée par la MJC)
- 2 médiathèques, 1 bibliothèque voyageuse et plusieurs bibliothèques associatives de quartier, 1 artothèque rattachée à la direction des musées
- 3 lieux d'exposition (une salle municipale, une galerie associative, un espace d'exposition au sein de la scène nationale)
- Une coopération intercommunale entre bibliothèques associant les communes de Chambéry, La Motte Servolex, La Ravoire, Barberaz, Challes les Eaux, Saint-Baldoph
- Une coopération entre les établissements d'enseignement artistique à l'échelle du territoire de l'agglomération (parcours des élèves, recrutement des enseignants)

Missions et activités clefs :

Vous assurez le management stratégique et veillez à la qualité du management opérationnel des personnels de la direction et pour ce faire vous êtes chargé de :

- Animer et coordonner le travail des agents de la direction, et plus particulièrement des 5 Directions et deux services qui vous sont rattachés directement (service production

évènementiel et service relations culturelles)

- Répartir la charge de travail des agents en apportant un soutien méthodologique et en planifiant les actions.
- Organiser dans la durée en fonction des moyens alloués, la mise en œuvre des politiques définies.
- Elaborer et contrôler l'exécution du budget
- Superviser la programmation et la gestion des manifestations culturelles.
- Aider à la mise en œuvre des projets culturels des établissements tant en terme de missions, d'orientations que de concrétisation technique et financière.
- Assurer l'interface entre les directeurs d'établissements, la direction générale et les élus.
- Analyser les lignes directrices de programmation d'action culturelle ou projet pédagogique des établissements.
- Contrôler les activités des services, dans une perspective d'évolution qualitative et d'optimisation.
- Identifier et réguler les dysfonctionnements.

Vous élaborez une stratégie s'articulant avec les orientations des partenaires publics, et pour ce faire vous êtes chargé de :

- Formuler des propositions en cohérence avec les orientations politiques et conseiller les élus.
- Intégrer le projet culturel à l'offre de services et de rayonnement de la collectivité.
- Optimiser les moyens de la mise en œuvre des projets culturels.
- Mettre en place des outils d'aide à la décision.
- Répartir les dossiers selon les compétences internes à la Direction

Vous développez, suivez, animez des réseaux et partenariats, et êtes chargé de :

- Développer la transversalité, les mutualisations et la cohérence de fonctionnement des équipements culturels en régie directe,
 - ➔ Garantir le dialogue de la politique culturelle avec d'autres politiques (éducatives, sociales, sportives, d'attractivité...)
 - ➔ Animer la coopération avec les partenaires du milieu culturel (associations, collectivités, Etat...) et en garantir la qualité et l'effectivité.
- Développer et animer les réseaux à l'échelle communautaire (lecture publique, développement culturel).
 - Développer et suivre les relations avec les partenaires, et tout particulièrement la scène nationale.
 - Evaluer et contrôler les partenariats sous leurs différentes formes
- Optimiser et sécuriser les relations entre les associations et la collectivité d'un point de vue juridique administratif, technique et financier.
- Piloter et coordonner les évènementiels et manifestations culturelles en lien avec les différents services et partenaires.

Vous pilotez des projets complexes et/ou stratégiques :

- Projet de structuration du dispositif municipal d'Education artistique et culturelle,
- Projet d'une Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)
- Projet de rénovation du Musées des Beaux-Arts, et projet provisoire hors les murs pendant la fermeture
- Projet de rénovation et d'évolution de l'équipement du Scarabée implanté dans un quartier populaire
- Projets de réhabilitation du théâtre impérial Charles Dullin

Résultats attendus :

- Elaboration d'un projet de Direction dans le cadre d'une création de la fonction et de la Direction de la culture
- Mise en œuvre de la politique culturelle fondée sur la feuille de route politique

- Mise au point ou ajustement des projets scientifiques et culturels, projets d'établissement et de direction et des grands événements culturels de la collectivité.
- Redéfinition et clarification des modes de soutien aux associations culturelles (subventions, aides en nature).
- Recherche de mutualisations entre équipements culturels
- Mise en place d'un comité de programmation des événements culturels produits en interne (L'été culturel, carnaval, etc...)
- Elaboration d'une stratégie de communication de la Direction de la culture
- Mise au point d'un programme d'Education artistique et culturelle complet, dans une recherche du 100% EAC
- Réalisation des projets inscrits a la PPI
- Poursuite des démarches d'implication citoyenne dans la politique culturelle

COOPERATIONS ATTENDUES :

- Échanges permanents avec les élus à la culture de la Ville, échanges fréquents avec les élus du champ éducatif et social
- Participation au comité de direction de la DGA
- Participation aux instances de projets transversaux (Cœur de ville, relation à l'usager, politique de la ville, ville inclusive, transition écologique...)
- Relations transversales avec les services petite enfance, enfance, éducation, jeunesse, le CCAS, etc.
- Concertations fréquentes avec les communes de l'agglomération, Grand Chambéry, les communes et EPCI des agglomérations du sillon alpin, le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture
- Relations avec les opérateurs et acteurs associatifs et privés (enseignement artistique, arts plastiques, spectacle vivant, lecture publique, musées, etc.)
- Concertation avec les usagers
- Participation aux réseaux professionnels régionaux, nationaux et transfrontaliers / internationaux de la culture

Types d'initiative associées au poste, au regard des ressources à mobiliser et/ou des résultats attendus :

Force de proposition auprès de la direction générale et des élu.e.s à la culture

Les ressources à mobiliser en situation professionnelle, avec la gradation

suivante : Niveau de base + : pratique occasionnelle, simple application

Niveau maîtrise ++ : pratique régulière et maîtrisée

Niveau expert +++

- **connaissances spécifiques sur la collectivité et le champ d'action du service** *en termes de contenus :*

	base	maitrise	expert
Acteurs de la culture et politiques culturelles			X
Circuits de décision internes		X	

- **connaissances professionnelles générales** *en termes de contenus :*

	base	maitrise	expert
Outils de pilotage, tableaux de bord			X

Evaluation des politiques publiques			X
Démarches participatives			X
Conduite de projet			X
Statut de la fonction publique		X	
Préparation et gestion budgétaire		X	

- **Les savoir-faire** (*sous forme de verbes d'action*) :

- Prendre en compte et analyser les composantes socio-économiques et politiques d'un territoire, recueillir et analyser les besoins culturels et les conditions d'accès à l'offre culturelle dans le cadre de démarches participatives
- Favoriser la prise en compte des nouveaux publics et, en particulier, des publics éloignés de l'offre culturelle
- Développer une veille prospective sur les pratiques émergentes et les créations innovantes
- Exploiter les résultats des observations et des évaluations dans l'ajustement ou la définition des stratégies de développement (offre, fréquentation, économie)
- Accompagner la formalisation d'un projet culturel de territoire
- Décliner le projet culturel de territoire en dispositifs et en programme d'actions
- Intégrer le projet culturel de territoire à la politique d'offre de services et d'attractivité de la collectivité
- Concevoir des indicateurs et piloter des dispositifs d'observation et d'évaluation de la politique culturelle
- Conseiller les élu.e.s et les alerter sur les risques économiques et juridiques des projets
- Superviser la faisabilité des projets, les analyser aux plans éthique, artistique, technique, juridique et financier
- Contrôler et sécuriser l'ensemble des procédures administratives liées à la réalisation des projets et à la mise en œuvre des dispositifs
- Arbitrer et opérer des choix stratégiques et techniques en matière d'aménagement, d'équipement et de programmation artistique et culturelle
- Contribuer à la définition du projet de développement des espaces et des équipements culturels par rapport à leur environnement territorial et social, au cadre de vie et à l'espace public
- Favoriser la mise en réseau des établissements et veiller à la cohérence de la programmation artistique
- Coordonner la politique tarifaire, de médiation et de valorisation du patrimoine
- Concevoir et piloter la stratégie de communication culturelle et la création de supports de communication, en lien avec la direction de la communication
- Analyser une commande institutionnelle, la reformuler afin de la décliner en objectifs stratégiques et opérationnels
- Décliner les orientations stratégiques en projets ou plans d'actions
- Participer au portage des projets
- Informer et sensibiliser les différents publics sur les finalités et enjeux des projets
- Mobiliser une tactique de négociation et de communication face aux enjeux et aux acteurs en présence
- Arbitrer les décisions
- Proposer et impulser des axes de progrès pour améliorer la qualité du service rendu
- Inscrire son action dans les objectifs de gestion de la ville et s'assurer de leur prise en compte dans les équipements
- Définir et expliquer les enjeux et les objectifs de l'activité
- Organiser le travail et les délégations
- Contrôler, suivre et évaluer le travail et procéder aux ajustements nécessaires
- Garantir la sécurité des agents et les conditions de travail
- Garantir la communication entre équipe / service et direction
- Réguler les situations conflictuelles
- Conduire un entretien et une réunion
- Anticiper, préparer les évolutions des activités et accompagner les collaborateurs

Initier et encourager la formation des agents et le développement des compétences

Les 3 attitudes professionnelles essentielles au poste :

- Capacité à concevoir à porter et à incarner une politique culturelle reposant sur les valeurs de l'éducation populaire et des droits culturels
- Capacité à mettre en réseau, à fonctionner en mode projet, et à manager une direction de taille importante
- Qualités relationnelles avérées (dialogue, écoute, diplomatie)

Conditions et modalités d'exercice

- **Niveau de régime indemnitaire : A3+**
- **Autres primes : Prime de fin d'année**
- **NBI (rubrique et nombre de points) : Encadrement – 25 points**
- **Localisation du poste : à définir**
- **Déplacements** (fréquence, lieu) : fréquents sur le territoire communal et intercommunal, ponctuels en France et à l'étranger
- **Permis, habilitations et autres titres obligatoires : permis B souhaité**
- **Conditions particulières relatives à la sécurité et la santé au travail : néant**
- **Horaires spécifiques** : présence fréquente en soirée et les weekends sur des événements culturels
- **Port d'uniforme : non**
- **Port de vêtements de travail : non**
- **Moyens mis à disposition :**
 - Véhicule de service en pool
 - Téléphone et ordinateur portable
 - Badge d'accès aux bureaux et équipements culturels

Document remis le :

Le responsable de service : Signature :	L'agent : Signature :
---	-------------------------------------

La fiche de poste est un document de référence qui est susceptible d'évoluer au regard de la priorisation des missions et des avancées technologiques, elle peut être revisitée afin de l'adapter aux besoins identifiés.
Elle est un élément d'appui de l'entretien annuel d'évaluation.